

FORMULAIRE DE DEMANDE D'INTERVENTION D'UN CONSEILLER MEDICAL EN ENVIRONNEMENT INTERIEUR

A adresser : geraldine.becart@ghsif.fr Fax : 01 81 74 18 35

Unité d'Education Thérapeutique
Groupe Hospitalier Sud Ile de France
270 avenue Marc Jacquet
77000 MELUN

MEDECIN DEMANDEUR

Nom :	Prénom :	Courriel :
Adresse :	Téléphone :	
Spécialité : <input type="checkbox"/> pneumologie <input type="checkbox"/> allergologie <input type="checkbox"/> pédiatrie <input type="checkbox"/> généraliste <input type="checkbox"/> autre : Cadre : <input type="checkbox"/> hospitalier <input type="checkbox"/> libéral <input type="checkbox"/> PMI <input type="checkbox"/> Centre de santé <input type="checkbox"/> ParisMed' <input type="checkbox"/> autre :		

TYPE DE DEMANDE (cf. Verso pour parcours)

<input type="checkbox"/> Consultation polluants intérieurs	Degré d'urgence de la demande	<input type="checkbox"/> Semi-urgent
<input type="checkbox"/> Consultation polluants + visite à domicile selon critères		<input type="checkbox"/> Urgent
		<input type="checkbox"/> Très urgent

PATIENT BENEFICIAIRE

Nom :	Prénom :	Né(e) le :
Téléphone :	Courriel :	
Adresse :		
Couverture sociale : <input type="checkbox"/> PUMa <input type="checkbox"/> Assurance maladie	<input type="checkbox"/> CMU-c <input type="checkbox"/> mutuelle	<input type="checkbox"/> ACS

Ces informations ne conditionneront en aucun cas la qualité de notre intervention. Leur analyse anonyme vise à valoriser notre activité.

Profession :
(au patient si actif, des parents si le patient est un enfant)

Informations complémentaires (femme enceinte, immunodépression...) :

Suspicion / motif de la demande :

Diagnostic

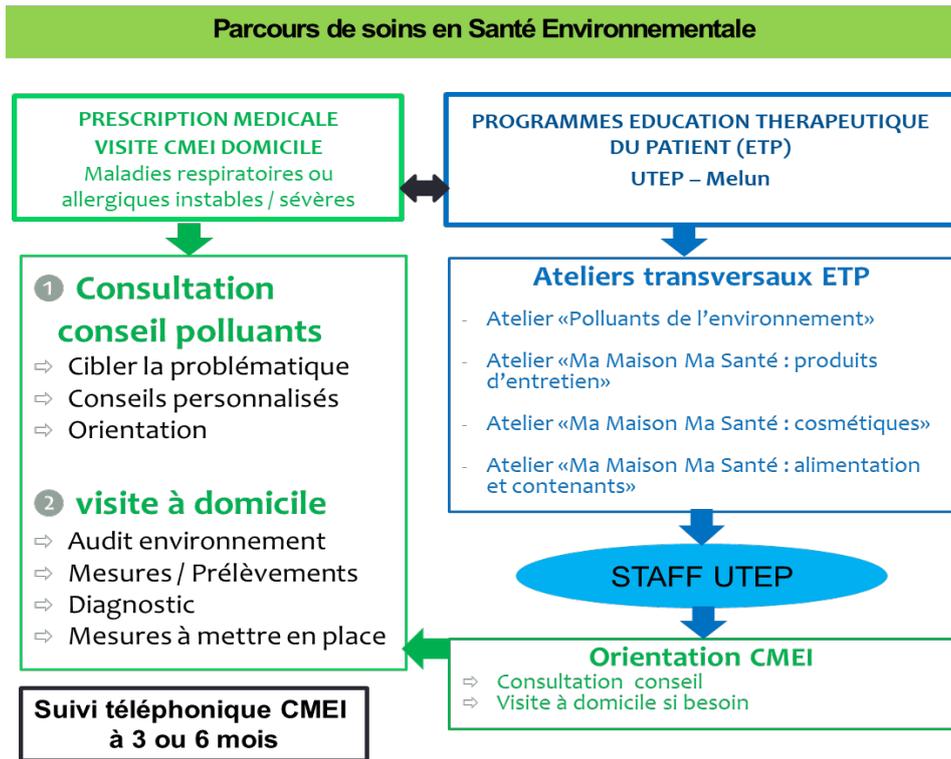
Asthme : <input type="checkbox"/> léger <input type="checkbox"/> modéré <input type="checkbox"/> sévère <input type="checkbox"/> non contrôlé	<input type="checkbox"/> BPCO <input type="checkbox"/> ABPA <input type="checkbox"/> Pneumopathie interstitielle diffuse <input type="checkbox"/> PHS : résultat recherche IgG	<input type="checkbox"/> Aspergillose (semi) invasive <input type="checkbox"/> Mucoviscidose <input type="checkbox"/> Eczéma/ Dermatose	<input type="checkbox"/> Rhinite <input type="checkbox"/> Bronchite/Bronchiolite <input type="checkbox"/> Conjonctivite <input type="checkbox"/> Hypersensibilité aux produits chimiques	Autre(s) : Nombre d'hospitalisations en lien avec le diagnostic :
---	---	---	---	--

Allergies connues :

	Acariens	Pollens	Chat	Chien	Blattes	Souris	Rat	Moisissures	Autres
Positif	<input type="checkbox"/>								
Négatif	<input type="checkbox"/>								
Non testé	<input type="checkbox"/>								

COMMENTAIRES :

Date	Signature / accord du Patient	Signature du médecin + tampon
------	-------------------------------	-------------------------------



LE CONSEIL EN ENVIRONNEMENT INTERIEUR

Les pathologies liées à l'environnement sont en augmentation, avec des conséquences sanitaires parfois graves. L'habitat peut être un facteur aggravant de ces pathologies, et certaines habitudes comportementales prises au sein du logement, souvent par méconnaissance, peuvent accentuer ce risque.

Un conseiller en Environnement Intérieur est un acteur de santé intermédiaire qui peut apporter aux médecins des informations précises sur les sources de polluants et d'allergènes présentes au domicile des patients, ainsi que sur leurs comportements au quotidien. Toutefois cette compétence est encore rare et méconnue des médecins, tous les départements franciliens ne sont pas forcément dotés d'un CMEI (Conseiller Médical en Environnement Intérieur) ou d'un CHS (Conseiller Habitat Santé).

Le Plan Régional Santé-Environnement d'Ile-de-France promeut la mise en œuvre d'actions de promotion de la santé environnementale impliquant la mobilisation des acteurs locaux (collectivités territoriales, professionnels de santé, associations...) en portant une attention particulière pour les publics vulnérables.

Dans ce contexte, en parallèle du développement de l'activité de Conseil en Environnement Intérieur en région Ile-de-France, le réseau régional CMEI/CHS en Ile-de-France a été créé justement afin de réduire les inégalités d'accès à ce service et de faciliter les relations entre médecins prescripteurs et CMEI en poste.

Une visite à domicile par un conseiller consiste en :

- Un recueil de données sur les caractéristiques de l'habitat (ventilation, chauffage...) et d'informations sur les habitudes et modes de vie des occupants
- Un constat visuel des sources de polluants biologiques et chimiques de l'environnement intérieur, avec prélèvements et analyses si nécessaire
- Des conseils au patient et à sa famille sur les pratiques permettant d'améliorer la qualité de l'air intérieur
- Une recherche conjointe des moyens d'obtenir une éviction optimale des allergènes et polluants

A l'issue de la visite, un compte-rendu est envoyé au médecin prescripteur, ainsi qu'au patient.

Pour faire bénéficier à l'un de vos patients d'une visite CMEI, remplir le formulaire au dos Ce Formulaire, une fois rempli par le médecin et signé du patient (pour accord d'intervention à son domicile), est à renvoyer à l'adresse si située en haut du formulaire.